

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<http://jeunesmagistrats.fr/v2/Qui-veut-faire-partie-de-cette.html>

Qui veut faire partie de cette justice de demain ?

- Billets d'humeur -



Date de mise en ligne : lundi 12 mars 2012

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

I WANT YOU

Le Ministère de la Justice lance avec fracas une campagne publicitaire pour recruter 270 magistrats cette année. Annoncée devant les magistrats en formation à l'École nationale de la magistrature par le garde des Sceaux en personne, cette campagne s'affiche même en grand sur les marches du palais de justice de Paris. Du jamais vu pour recruter dans notre profession, alors même que seulement 125 nouveaux magistrats prendront leur poste cette année !

Dans le même temps, la liste des postes qui leur sont proposés vient d'être publiée et elle n'a jamais été aussi inquiétante. Le constat est sans appel : 58% de postes de substituts du procureur (contre 42% de juges du siège), 26% de postes de magistrats placés (remplaçants envoyés quelques mois sur des postes vacants et changeant donc régulièrement d'affectation), peu de postes spécialisés. Trois axes forts : le départ forcé en outre-mer, la précarisation du corps avec le nombre de magistrats placés, et l'orientation massive vers le parquet.

Aucun poste de juge en région parisienne, et pas une seule affectation dans des ressorts comme ceux de Rennes ou Aix-en-Provence, qui sont les plus grandes cours d'appel. Aucun poste en surnombre, le dernier de la liste de classement devant donc nécessairement "choisir" le dernier poste de la liste. Or, avec un poste proposé à Fort-de-France et un autre à Cayenne, deux magistrats seront contraints de partir, sans d'ailleurs que leur déménagement, ni celui de leurs proches lorsqu'il est possible, ne soient pris en charge.

L'Association des jeunes magistrats (AJM) regrette que malgré les différents courriers adressés depuis deux ans par les organisations professionnelles, le Ministère de la Justice persiste à n'offrir aucun volant de postes, isolant ainsi des magistrats sortants d'école, avec les risques évidents induits en matière de qualité de la justice rendue. L'AJM dénonce également une liste très orientée vers le parquet et les magistrats placés.

Enfin, l'AJM déplore que la campagne publicitaire de recrutement ne soit qu'une poudre aux yeux, ainsi que le mépris avec lequel la Chancellerie traite les magistrats sortants d'école, qui vaut tous les discours d'intention. Quelle image dévastatrice pour la Justice "de demain" !

- ▶ [vers la liste de postes](#)
- ▶ [vers la campagne de publicité](#)
- ▶ [vers l'affiche](#)